

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE DE REGLEMENTATION N° 2025-03-CM-06**

**Portant délégation de signature à madame Nathalie LEVET,
Responsable de la bibliothèque municipale**

Le Maire de la commune de SAINT-PIERRE D'ALBIGNY,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19 et suivants;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité en cas d'empêchement ou d'absence du Maire et de la Directrice générale des services.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Nathalie LEVET, responsable de la bibliothèque municipale, est autorisée à signer les actes administratifs ou courriers définis ci-dessous :

- les bons de commandes et devis relevant du service de la bibliothèque municipale en adéquation avec les inscriptions budgétaires dans la limite de 1 000€.H.T (Mille euros Hors Taxe)
- toute correspondance interne aux services (ordre de mission, notes de service, bordereaux d'envoi, congés et autorisation d'absence...), dans le cadre de ses missions.

ARTICLE 2 :

Cette délégation de signature est accordée sous la surveillance et la responsabilité de monsieur le Maire.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire et monsieur le Directeur Général des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera :

- Transmis au Représentant de l'Etat
- Notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité,

St-Pierre d'Albigny, le 6 mars 2025

Notifié le 10 mars 2025

Signature de l'agent



Le Maire,

Michel BOUVIER

